



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Russie

Question écrite n° 51431

Texte de la question

M. Patrick Lemasle appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en Tchétchénie. Les récents attentats kamikazes et la prise d'otages à Beslan montrent que la situation en Tchétchénie et dans le Caucase devient de plus en plus dramatique. Les attaques terroristes, aussi inacceptables qu'elles soient, ont pour corollaire les violations persistantes des droits humains commises contre les civils en Tchétchénie par les soldats russes. L'escalade de la violence doit donc cesser et un État de droit doit être rétabli afin qu'une paix durable puisse être instaurée. C'est le nouveau combat engagé par Amnesty international au sujet duquel il souhaite savoir si le gouvernement français veut s'associer pour faire cesser un grand nombre d'atteintes aux droits fondamentaux.

Texte de la réponse

Concernant la situation en Tchétchénie, le gouvernement français partage les préoccupations du député s'agissant de la situation des droits de l'homme. La France s'est associée, lors de la dernière session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, au projet de résolution européen appelant notamment les autorités russes à mettre en oeuvre les mécanismes de protection existants, y compris les procédures spéciales des Nations unies, et à prendre d'urgence toutes mesures permettant d'arrêter et de prévenir les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Malgré une mobilisation exemplaire des Européens, ce texte n'a malheureusement pas pu être adopté. Pour autant, la France continue bien sûr de saisir chaque occasion de dialogue avec la Russie pour appeler à un règlement politique et pour faire part de ses graves préoccupations sur la situation humanitaire en Tchétchénie. A cet égard, le Gouvernement suit avec attention le dialogue qui semble s'être engagé entre les autorités tchétchènes, la société civile et les ONG, à l'occasion d'une conférence organisée à Grozny le 24 septembre dernier sous les auspices de M. Gil-Robles, commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Cette réunion a donné lieu à l'adoption d'une forme de « feuille de route » se fixant notamment pour objectif de lutter contre l'impunité, de mettre fin aux disparitions et de faire aboutir les enquêtes. Les efforts entrepris seront poursuivis, aussi bien dans le cadre national qu'europpéen, afin de dégager enfin en Tchétchénie une solution politique, seule issue possible à ce conflit.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lemasle](#)

Circonscription : Haute-Garonne (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51431

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9094

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 982